



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Antananarivo, le 30 OCT 2018  
LE SECRATAIRE GENERAL p.i

SECRETARIAT GENERAL  
-----

à

Monsieur Le Directeur du Forum  
des Nations Unies sur les Forêts  
Two United Plaza, DC2-2300 New York,  
USA

N\* 1107 /MEEF/SG

**Objet :** Communication officielle de la contribution nationale volontaire sur la Gestion Durable des Forêts à Madagascar

**Référence :** Lettre du FNUF par e-mail du octobre 2018

Monsieur Le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer officiellement la contribution nationale volontaire sur la gestion durable des forêts de Madagascar que notre Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts de l'époque, Dr NDAHIMANANJARA Johanita avait prononcé le 7 mai 2018 lors de la 13<sup>ème</sup> session du Forum des Nations Unies sur les Forêts à New York, USA.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.



**P.J :**

- Déclaration de la Contribution Nationale Volontaire

## MADAGASCAR

### DECLARATION DE CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE PRESENTEE PAR MADAME LE MINISTRE A L'OUVERTURE DE LA 13-me SESSION DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS LE 7 MAI 2018 DANS LA MATINEE

Au siège des Nations Unies, New York

Excellence Monsieur le Président  
Messieurs les Co-Présidents ,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous adresser mes salutations ainsi qu'à tous les participants à cette 13ème session du Forum des Nations Unies sur les Forêts.

Les forêts continuent toujours à subir des pressions de plus en plus accentuées. Or les ressources forestières, bien que renouvelables, ne sont pas intarissables. Elles doivent bénéficier d'une gestion rationnelle. Mais cela nécessite des moyens aussi bien humains que financiers. Madagascar fait face avec ses moyens limités à ce délicat exercice d'équilibrer ses besoins en bois de construction et en bois d'énergie au devoir et à la volonté bien présente de protéger sa biodiversité. A cet égard, notre Politique Forestière s'est fixée comme principal objectif l'Intensification de la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière.

Notre pays s'est engagé à restaurer, d'ici 2030, 4 millions d'hectares du paysage forestier pour notre contribution à l'AFR 100 ( African Forest Landscape restoration Initiative). Une stratégie nationale de restauration du paysage forestier vient d'être adoptée par le Gouvernement, servant de cadre référentiel à toutes les activités et projets forestiers.

Nous avons triplé la superficie de nos aires protégées, en la ramenant à 7.250.000 ha, qui incluent des divers écosystèmes : forestiers, mangroves, lacustres et marins. A cet effet, nous avons révisé notre loi portant Code des Aires Protégées.

Après l'Accord de Paris, notre Gouvernement s'est engagé à réduire de 14% les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la couverture forestière jusqu' à 17% du territoire national soit à 9,7 millions d'ha de forêts d'ici 2030. A ceci s'ajoute la ratification par notre pays de la Convention sur la lutte contre la Désertification.

Madagascar a ratifié le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage équitable des Avantages découlant de l'utilisation des Ressources Génétiques. Des textes d'application du protocole ont été adoptés par le Gouvernement.

Notre défi est la séquestration de 14 millions de tonnes de carbone par le biais d'un programme de réduction d'émissions Atiala-Atsinanana pendant 5 ans dans le cadre du processus REDD+.

Toujours dans ce registre, Madagascar vise la réduction à 70% de l'utilisation des bois d'énergie ou bois de chauffe qui constitue encore 90% de la source d'énergie domestique pour les ménages ruraux.

Dans nos perspectives d'avenir,  
La stratégie nationale sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts est en cours d'adoption par notre Gouvernement.

Nous entendons valoriser les nombreuses espèces issues de notre biodiversité et notamment dans le domaine de l'aromathérapie, des cosmétiques ou de la pharmacopée.

Madagascar s'achemine de plus en plus dans la transition écologique et le développement des infrastructures vertes fait partie de notre priorité nationale.

Pour la gestion durable des forêts, une superficie de 2.500.000 Ha sera aménagée pour l'exploitation forestière suivant une traçabilité des produits issus des forêts aménagées répondant au processus FLEGT. (Forest Law Enforcement, gouvernance and Trade) Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux).

Tout cela pour vous dire que beaucoup reste à faire et que nos moyens sont bien limités.

Aussi, nous sollicitons la collaboration de tous.

Pour terminer, comme cette session n'aurait pu avoir lieu sans l'appui indéfectible des partenaires techniques et financiers, je voudrais vous remercier vivement de votre engagement car cet événement va nous donner du nouveau souffle pour la gestion durable de nos ressources forestières.

Mesdames et Messieurs

Je vous remercie de votre attention